



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Repond Nicolas / Lehner-Gigon Nicole
**Nouveau concept structurel de prise en charge
aux urgences de l'HFR**

P 2091.11

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 9 juin 2011, les députés Nicolas Repond et Nicole Lehner-Gigon demandent au Conseil d'Etat d'établir un concept de prise en charge des urgences permettant d'orienter les patients et patientes plus efficacement vers la bonne structure et de désengorger le service d'urgences de l'HFR pour réduire notablement le temps d'attente dans ce service.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient du problème d'engorgement que rencontrent certains services d'urgence de l'hôpital fribourgeois, en particulier à Fribourg et à Riaz. Malgré les différentes mesures prises par l'HFR pour améliorer la situation, l'affluence aux services d'urgence ne cesse d'augmenter pour différentes raisons, parmi lesquelles il faut mentionner en particulier la diminution préoccupante du nombre de médecins de premier recours.

Afin de diminuer le temps d'attente au service d'urgence du HFR Fribourg – Hôpital cantonal et du HFR Riaz, un infirmier ou une infirmière est présent-e à l'accueil des urgences et oriente le patient ou la patiente. Depuis octobre 2011, une filière rapide a été mise en place au service d'urgence du HFR Fribourg – Hôpital cantonal, les jours ouvrables de 8 à 17 heures, pour soigner les cas les plus simples, et une diminution considérable du temps d'attente a pu être constatée au moins en journée.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat se préoccupe également de cette situation. Ainsi, le 25 octobre dernier, il a autorisé la mise en consultation par la Direction de la santé et des affaires sociales d'un concept global de prise en charge des urgences préhospitalières, accompagné d'un projet de loi y relatif. Ce concept fait état, entre autres mesures, d'un projet de mise en place d'un centre de tri efficace et innovateur des appels téléphoniques adressés aux médecins de garde et aux services des urgences des hôpitaux, de manière à aiguiller les patients et patientes vers la structure de prise en charge adéquate.

Le concept demandé par les députés Repond et Lehner-Gigon est donc déjà pour partie en voie de réalisation. Au surplus, le concept global de prise en charge des urgences préhospitalières et le projet de loi sur les urgences préhospitalières (LUP) devraient répondre à leurs attentes. Ainsi, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat, le message accompagnant le projet de LUP qui sera soumis au Grand Conseil avant la fin du premier semestre 2012 fera office de rapport y relatif.